



Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 28/03/2023

ID : 069-200058493-20230322-C\_20230322\_03-BF



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20230322\_03

#### BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 22 mars 2023 à 18 h 00, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 15 mars 2023 s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Fleurieu - 9 rue du Stade à Fleurieu-sur-Saône sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Pour l'examen des délibérations du compte administratif, le Comité a désigné Madame Corinne SUBAÏ comme présidente de séance.

**Quorum :** 35  
**Nombre de délégués en exercice :** 86

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Pascal DAVID, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Didier DUPIED (Chaponost), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Michel FOURRIER (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mont-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-Saint-Martin) Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), François NASARRE (Jonage), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Eric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mont-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Thierry DILLENSEGER (Vourles) ; Marc DUBIEF (Bron), Karine LUCAS (Couzon-au-Mt-d'Or), Damien PAUME (Dardilly), Ivan SABATIER (La Mulatière).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon),  
Christiane CHARNAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon),  
Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon),  
Quentin BALAYE (Lissieu) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux),  
Michel CASTELLANO (Millery) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay),  
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Guy PERRUSSET (St Symphorien d'Ozon).

Secrétaire de séance : Monsieur Michel GIRAUD (Fleurieu sur Saône)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-12-22-00004 en date du 22 décembre 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu la délibération n°C-2022-02-02/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 2 février 2022 ;

Vu la délibération n° C-2022-03-16/11 adoptant le budget primitif 2022 lors du Comité syndical du 16 mars 2022 ;

Vu la délibération n° C-2022-06-08/03 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 8 juin 2022 ;

Vu la délibération n°C-2022-11-30/03 adoptant la décision modificative n°2 lors du Comité syndical du 30 novembre 2022 ;

Vu la maquette budgétaire, ci-jointe, présentant le compte administratif 2022 ;

Considérant que le compte administratif est voté par nature avec une présentation fonctionnelle ; les opérations sont regroupées sous les fonctions :

- Fonction 0 – Sous fonction 01 – opérations non ventilables.
  - Sous fonction 02 – administration générale.
  - Fonction 8 – Aménagements et services urbains
  - Sous fonction 814 – éclairage public
  - Sous fonction 816 – autres réseaux services divers
  - Sous fonction 821 – équipement de voirie
  - Sous fonction 824 – autres opérations d'aménagement urbain
  - Fonction 9 – Action économique
  - Sous fonction 93 – aides à l'énergie
- 
- Le compte administratif 2022 récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire, il fait apparaître les restes à réaliser qui seront repris au budget primitif 2023 et permet de calculer le résultat de l'exercice 2022,

• **ARRÊTÉ DES COMPTES 2022**

**Les dépenses de la section de Fonctionnement :**

Les dépenses de la section de fonctionnement qui s'élèvent à 29 909 932,19 €, se répartissent en dépenses réelles (29 799 553,61 €) et dépenses d'ordre (110 378,58 €).

Chapitre 011 - Charges à caractère général .....	9 300 016,84 €
Chapitre 012 - Charges de personnel .....	2 739 332,55 €
Chapitre 014 - Atténuations de Produits.....	16 099 337,52 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.....	60 975,49 €
Chapitre 66 - Charges financières.....	1 594 055,93 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles.....	5 835,28 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections.....	110 378,58 €

Si l'on s'intéresse aux résultats réels propres à l'exercice et à leur évolution, ils sont les suivants :

	Réalisé 2021 (en €)	Réalisé 2022 (en €)	Variation 2022/2021
Charges Générales 011	8 993 326,97	9 300 016,84	+3,41 %
Frais de personnel 012	2 369 097,30	2 739 332,55	+15,63 %
Atténuation de charges 014	15 938 732,61	16 099 337,52	+1,01 %
Autres charges 65	44 733,87	60 975,49	+36,31 %
Charges financières 66	1 876 436,52	1 594 055,93	-15,05 %
Charges Exceptionnelles 67	24,71	5 835,28	+23 515 %
Dotations aux provisions 68	25 000,00	0,00	-100 %
<b>Total des Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>29 247 351,98</b>	<b>29 799 553,61</b>	<b>+1,89 %</b>
Dépenses d'ordre 042	7 306 370,74	110 378,58	-98,49 %
<b>Total des Dépenses Section de Fonctionnement</b>	<b>36 553 722,72</b>	<b>29 909 932,19</b>	<b>-18,18 %</b>

**Charges à caractère générales (chapitre 011) : 9 300 016,84 €**

Ce chapitre représente 31,21 % des dépenses réelles de Fonctionnement, en légère hausse (+3,41 %) par rapport à 2021, les principales dépenses de ce chapitre 011 concernent à la fois les dépenses liées à la compétence Éclairage Public à hauteur de 7 481 789 € (achat énergie des communes pour 4,45 M€, frais de maintenance et Illuminations 2,52 M€, frais de géo référencement 477 950 €) et celles relatives à l'achat de matériels réseaux câblés dans le cadre des opérations de dissimulations coordonnées pour 764 700 €.

### **Charges de Personnels (012) : 2 739 332,55 €**

les dépenses de personnels représentent 9,19 % des dépenses réelles de fonctionnement 2022. L'évolution du chapitre 012 est de +15,63 % par rapport à 2021, liée notamment au glissement vieillesse technicité (avancement d'échelons, de grades) ,à la réforme des grilles indiciaires de la catégorie B et C, au dégel du point d'indice intervenu au 1<sup>er</sup> juillet 2022, et aux créations des postes .

### **Atténuation de charges (014) : 16 099 337,52 €**

Ce chapitre concerne le reversement aux 63 communes de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), elle est reversée à 99 % aux communes membres.

Elle représente 54,03 % des dépenses réelles de fonctionnement.

### **Autres charges de gestion courante (65) : 60 975,49 €**

Ce chapitre enregistre les dépenses concernant les frais de fonctionnement des Élus (indemnités, frais de missions, les cotisations de retraite, et les frais de formation) pour 50 816 €, et les dépenses informatiques liées au cloud 10 158 €.

Elle représente 0,20 % des dépenses réelles de fonctionnement, l'évolution de ce chapitre est lié aux dépenses en nuage (cloud) qui étaient fléchées les années précédentes au chapitre 20.

### **Charges financières (66) : 1 594 055,93 €**

Les charges financières comportent les remboursements des intérêts d'emprunts du SIGERLy pour 1 435 103,71 €, et le remboursement des intérêts de la dette SYDER (158 952,22 €).

Elle représente 5,35 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce chapitre est en baisse de -15,05 % par rapport à 2021,

### **Charges Exceptionnelles (67) : 5 835,28 €**

Ces dépenses exceptionnelles sont liées aux régularisations de titres sur les exercices antérieurs pour 3 835 € et l'aide exceptionnelle aux Électriciens sans Frontières pour soutenir la population Ukrainienne (2 000 €).

### **Les dépenses d'ordre de Fonctionnement (042) : 110 378,58 €**

Le chapitre globalisé 042 regroupe les opérations d'ordres de transferts entre sections, des recettes d'ordres d'un montant équivalent figurent au chapitre 040 en recette d'investissement.

Il enregistre les dépenses d'ordres relatives aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 90 418,48 € et les opérations d'ordres liées aux cessions pour 19 600 € (cession de 3 véhicules sur 2022).

La baisse de 98,49 % est liée aux écritures de clôture des réseaux chaleurs à la Métropole intervenues sur l'exercice 2021.

## **Les recettes de la section de Fonctionnement : 49 745 028,32 €**

les recettes de fonctionnement se sont élevées au total à 49 745 028,32€, elles se répartissent en recette réelle de la façon suivante :

Chapitre 013 - Atténuation de charges	2 886,00 €
Chapitre 70 - Produits des services	350 127,59 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	16 581 625,43 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	28 412 767,68 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	4 313 372,40 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	84 249,22 €

Chapitres	Réalisé 2021 (en €)	Réalisé 2022 (en €)	Variation 2022/2021
Atténuation de charges 013	11 537,28	2 886,00	-74,99 %
Produits des services 70	970 363,53	350 127,59	-63,92 %
Impôts et taxes 73	16 110 329,53	16 581 625,43	+2,93 %
Dotations et participations 74	26 786 926,02	28 412 767,68	+6,07 %
Autres produits de gestion courante 75	4 404 502,94	4 313 372,40	-2,07 %
Produits financiers 76	5 480,00	0,00	-100 %
Produits exceptionnels 77	4 706 785,64	84 249,22	-98,21 %
Reprise sur provisions 78	0,00	0,00	
<b>Total des Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>52 995 924,94</b>	<b>49 745 028,32</b>	<b>-6,13 %</b>
Recettes d'ordre 042	2 627 300,09	0,00	-100 %
<b>Total des Recettes Section Fonctionnement</b>	<b>55 623 225,03</b>	<b>49 745 028,32</b>	<b>-10,57 %</b>

### **Atténuation de charges (chapitre 013) : 2 886,00 €**

Les recettes de ce chapitre concernent le remboursement sur la rémunération du personnel, article 6419, pour 1 090,00 € de la caisse des dépôts , et de l'urssaf , article 6459 pour 1 796 €

Cette recette représente 0,01 % des recettes réelles de la section de fonctionnement.

### **Produits des services (chapitre 70) : 350 127,59 €**

Les produits des services représentent 0,70 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- article 70388, les redevances perçues pour les appuis communs 132 979 €,
- article 704, le remboursement par les opérateurs câblés 27 069,45 €,

- article 70688, les recettes relatives à l'adhésion au Conseil Énergie Partagé payant pour 181 215 €,
- article 70878, les recettes relatives aux frais de maîtrise d'ouvrage, 8 863,97 €.

La baisse de recette de ce chapitre est liée aux litiges avec les opérateurs câbles.

### **Impôts et taxes (chapitre 73) : 16 581 625,43 €**

Ce chapitre concerne l'encaissement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), elle est reversée à 99 % aux communes membres.

Elle représente 33 % des dépenses réelles de fonctionnement, elle est en légère hausse de +2,93 % par rapport à 2021, liée à la hausse des consommations d'électricité.

### **Dotations et participations (chapitre 74) : 28 412 767,68 €**

Elles représentent 57 % des recettes réelles de fonctionnement et progressent de 6,07 % par rapport à 2021.

Il s'agit principalement de la contribution des communes membres pour 28 003 488 €. Le reliquat correspond à des subventions perçues de 409 280 € pour le financement des Études CPE, le programme ACTEE CEDRE, SEQUOIA, BAPAURA, et la subvention du SYANE pour le financement du schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (SDIRVE).

### **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 4 313 372,40 €**

Ces produits, en légère baisse de -2 %, proviennent essentiellement des redevances de concessions (4 272 000 €), et pour 41 172 € concernant la partie prélevée aux agents pour les tickets restaurants).

Ils représentent 9 % des recettes réelles de fonctionnement.

### **Produits exceptionnels (chapitre 77) : 84 249,22 €**

Ce chapitre qui représente 0,002 % des recettes réelles de fonctionnement connaît une forte variation à la baisse par rapport à 2021. Ceci s'explique par les écritures de transfert du capital restant dû des emprunts des réseaux chaleur à la Métropole de Lyon intervenues sur l'exercice 2021.

Les Produits Exceptionnels pour 84 249,22 € concernent des remboursements suite à sinistre Éclairage Public, la cession de trois véhicules pour 19 600 €, et les mandats annulés sur exercices antérieurs 60 250 €.

<b>La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de</b>	<b>19 835 096,13 €</b>
<b>Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2021 de</b>	<b>472 595,03 €</b>
<b>Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à</b>	<b>20 307 691,16 €</b>

## **Les dépenses de la section d'Investissement**

Les dépenses d'investissement (réelles et ordres) s'élèvent à 44 202 433,25 € dont 42 459 532,73 € au titre des dépenses réelles et de 1 742 900,52 € au titre des dépenses d'ordre. Les restes à réaliser représentent 16 246 471,25 € en dépenses dont 15 290 079,58 € qui concernent les reports d'engagements des travaux Éclairage public et de Dissimulation cordonnées des réseaux.

<b>Section d'Investissement – Dépenses</b>	44 202 433,25 €
Total des opérations réelles :	42 459 532,73 €
Total des opérations d'ordre :	1 742 900,52 €
<i>Restes à réaliser :</i>	16 246 471,25 €
<b>Chapitre 13</b> - Subventions d'investissement	45 291,04 €
<i>Restes à réaliser</i>	
<b>Chapitre 16</b> - Remboursement d'emprunts	13 011 664,67 €
<b>Chapitre 20</b> - Immobilisations incorporelles : licences logiciels	23 198,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	215 974,98 €
<b>Chapitre 21</b> - Immobilisations corporelles	142 098,84 €
<i>Restes à réaliser</i>	214 301,80 €
<b>Chapitre 23</b> - Immobilisations en cours	28 969 562,57 €
<i>Restes à réaliser</i>	15 290 079,58 €
<b>Chapitre 45</b> - Opérations pour le compte de tiers	267 717,61 €
<i>Restes à réaliser</i>	526 114,89 €
<b>Chapitre 041</b> - Opérations patrimoniales	1 742 900,52 €

	Réalisé 2021 (en €)	Réalisé 2022 (en €)	Variation 2022/2021
Subvention d'Investissement 13	338 352,58	45 291,04	-86,61 %
Remboursement d'emprunt 16	17 483 870,08	13 011 664,67	-25,58 %
Immobilisations Incorporelles 20	15 511,20	23 198,00	+49,56 %
Immobilisations Corporelles 21	147 229,97	142 098,84	-3,49 %
Immobilisations en cours 23	27 652 671,29	28 969 562,57	+4,76 %
Autres immobilisations financières 27	72 173,25	0,00	-100 %
Opérations pour le compte de Tiers 45	553 391,03	267 717,61	-51,62 %
<b>Total des Dépenses réelles de d'Investissement</b>	<b>46 263 199,40</b>	<b>42 459 532,73</b>	<b>-8,22 %</b>
Dépenses d'ordre entre section 040	2 627 300,09	0,00	-100 %
Dépenses d'ordre patrimoniales 041	1 443 974,56	1 742 900,52	+20,70 %
<b>Total des Dépenses D'ordre</b>	<b>4 071 274,65</b>	<b>1 742 900,52</b>	<b>-57,19 %</b>
<b>Total des Dépenses Section d'Investissement</b>	<b>50 334 474,05</b>	<b>44 202 433,25</b>	<b>-12,18 %</b>

### Subvention d'Investissement (chapitre 13) : 45 291,04 €

Ce chapitre concerne le reversement aux communes des certificats d'économies d'énergie, (-86,61 % par rapport à 2021) et représente 0,11 % des dépenses réelles d'investissement.



Cette baisse est en lien avec la vente des CEE 2022 reportée sur l'exercice 2023.

### **Emprunt et Dettes (chapitre 16) : 13 011 664,67 €**

Les opérations réalisées sur ce chapitre sont le remboursement de la part en capital des emprunts du syndicat pour 10 831 740,97 €, et le remboursement de la dette SYDER pour 2 179 923,70 €.

Ce chapitre 16 représente 30,64 % des dépenses réelles d'investissement, et la baisse de ce chapitre est liée aux écritures exceptionnelles des réseaux chaleur intervenue en 2021.

### **Immobilisations Incorporelles (chapitre 20) : 23 198,00 €**

Ce chapitre concerne les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de licences informatiques et droits d'utilisation pour permettre l'évolution des processus de travail.

Ce chapitre représente 0,05 % des dépenses réelles d'Investissement, connaît une variation à la hausse par rapport à 2021(+7 000 €). Les principales dépenses sont liées à l'achat du logiciel WEBDELIB, la licence Cartocad, le logiciel Pastell, le module DSN pour les Ressources Humaines.

### **Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 142 098,84 €**

Ce chapitre représente 0,33 % des dépenses réelles d'investissement. Les dépenses ont essentiellement concerné l'achat d'un véhicule de service (16 800€), de dépenses informatiques (31 120 €), mobilier de bureau (61 540 €) et matériels et outillages techniques (32 705 €).

### **Immobilisations en cours (chapitre 23) : 28 969 562,57 €**

Les dépenses réelles de ce chapitre représentent 68,23 % des dépenses réelles ; en hausse par rapport à 2021 de 4,76 %. Il s'agit principalement des travaux réalisés des communes membres en matière de dissimulation coordonnée des réseaux et éclairage public, (28 372 452 €) et des travaux d'aménagement du nouveau siège (597 110 €).

Les restes à réaliser du chapitre 23 sont de 15 290 079,58 € s'expliquent par le fait que la grande majorité des mandatements comptables dépassent deux voire trois années d'exercices et sont liés à la durée des chantiers concernés.

### **Opération pour le compte de Tiers (chapitre 4581) : 267 717,61 €**

Ce chapitre concerne les dépenses de travaux d'Eclairage Public pour les communes qui n'ont pas transféré la compétence EP au syndicat.

Ces dépenses feront l'objet d'un recouvrement auprès des communes concernées, à la fin des travaux, en Recette d'investissement au chapitre 4582.

Les dépenses de ce chapitre représentent 0,63 % des dépenses réelles d'investissement avec une variation à la baisse de 51,62 % sur 2022.

Les dépenses ont concerné les opérations suivantes :

Dardilly	Rue du Barriot	10 622,43 €
Dardilly	Chemin Neuf	25 108,64 €
Décines	Avenue Franklin Roosevelt	4 663,12€
Caluire-et-Cuire	Chemin de Crépieux T2	47 417,03 €
Caluire-et-Cuire	Chemin de Crépieux	25 645,05 €
Mions	Rue du 11 novembre	13 956,75 €
Pierre-Bénite	Rue Ampère	9 792,18 €
Pierre-Bénite	Rue Vaillant	234,04 €



St Didier au Mt d'Or	Chemin du Colin	49 362,78€
St Genis Laval	Rue Bonnet,	1 029 ,91€
Sainte Foy lès Lyon	RD 342	34 342,28 €
Tassin la Demi-Lune	Sainte Marie	5 731,02 €
Tassin la Demi-Lune	Chemin du moulin	20 636,92€
Tassin la Demi-Lune	St Jean	19 175,46

### Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 1 742 900,52 €

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux droits de remboursement de la TVA Enedis.

Une recette d'ordre d'un montant équivalent figurent au chapitre 041 en recette d'investissement.

### Les recettes de la section d'Investissement :

Les recettes d'investissement (réelles et ordres) s'élèvent à 38 839 898,82 € dont 36 986 619,72 € au titre des recettes réelles et de 1 853 279,10 € au titre des recettes d'ordre. Les restes à réaliser représentent 18 662 072,45 € et concernent plus particulièrement l'emprunt 2022 de 16 000 000 € qui sera mobilisé sur l'exercice 2023.

<b>Section d'Investissement – Recettes</b>	<b>38 839 898,82 €</b>
<b>Dont Affectation N-1 :</b>	<b>22 829 241,36 €</b>
<b>Total des opérations réelles :</b>	<b>36 986 619,72 €</b>
<b>Total des opérations d'ordre :</b>	<b>1 853 279,10 €</b>
<i>Restes à réaliser :</i>	<i>18 662 072,45 €</i>

Chapitre 10 - Dotations (FCTVA) hors c/1068	2 729 915,52 €
---	----------------

Chapitre 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	22 829 241,36 €
--	-----------------

Chapitre 13 - Subventions d'investissement	561 293,15 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>675 587,39 €</i>

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	9 000 000,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>16 000 000,00 €</i>

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	1 741 833,42 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>318 907,56 €</i>

Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers	124 336,27 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>1 667 577,50 €</i>

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	110 378,58 €
--	--------------

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	1 742 900,52 €
---	----------------

		Réalisé 2021 (en €)	Réalisé 2022 (en €)	Variation 2022/2021
Dotations, Fonds divers	10	20 095 825,71	25 559 156,88	+27,19 %
Subventions d'Investissement	13	2 945 068,95	561 293,15	-80,94 %
Emprunts	16	8 440 000,00	9 000 000,00	+ 6,64 %
Autres Immobilisations financières	27	1 476 974,56	1 741 833,42	+17,93 %
Opérations pour le compte de tiers 4581		627 732,18	124 336,27	-80,19 %
<b>Total des Recettes réelles d'Investissement</b>		<b>33 585 601,40</b>	<b>36 986 619,72</b>	<b>+10,13 %</b>
Opérations d'ordre entre section	040	7 306 370,74	110 378,58	
Recettes d'ordre Patrimoniales	041	1 443 974,56	1 742 900,52	
<b>Total des Recettes d'ordre d'Investissement</b>		<b>8 750 345,30</b>	<b>1 853 279,10</b>	<b>-78,82 %</b>
<b>Total des Recettes Section Investissement</b>		<b>42 335 946,70</b>	<b>38 839 898,82</b>	<b>-8,26 %</b>

#### **Dotations, Fonds divers (chapitre 10) : 25 559 156,88 €**

Ce chapitre enregistre une croissance de +27,19 % par rapport à 2021, les 25 559 156,88 € se répartissent ainsi :

- **22 829 241,36 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé consécutif à l'affectation des résultats 2021, contre 18 286 585,83 € sur l'exercice précédent soit une évolution de +25 %
- **2 729 915,52 €** au titre du Fonds de Compensation de la TVA, en progression de 51 % (1 809 239 € en 2021) basé sur les dépenses réelles d'équipement du SIGERLy réalisées en 2021.

#### **Subvention d'Investissement (chapitre 13) : 561 293,15 €**

Ces subventions connaissent une forte baisse par rapport à 2021, -80,9 %, et concernent :

- Les recettes des fonds de concours pour 478 600 € en 2022, contre 2 542 550,75 € en 2021.
- La subvention du Secrétariat de la défense et de la sécurité Nationale dans le cadre du plan France RELANCE pour 40 000 €.
- La Métropole de Lyon à hauteur de 33 690 € pour le financement (actée CEDRE 17 420 € et la trame noire orthophotographie nocturne 16 270 €).

#### **Emprunt et Dettes (chapitre 16) : 9 000 000 €**

Ce chapitre concerne l'emprunt 2021.

#### **Autres Immobilisation financière (chapitre 27) : 1 741 833,42 €**

Cette somme correspond au remboursement de la TVA par notre concessionnaire ENEDIS en augmentation par rapport à 2021 de plus de 17,93 %.

#### **Opération pour le compte de Tiers (chapitre 4582) : 124 336,27 €**

Il s'agit des remboursements des communes au titre des travaux Éclairage Public effectués par le syndicat aux communes.

**Les recettes d'ordre d'Investissement d'un montant total de 1 853 279,10 € relèvent de deux chapitres :**

- Le chapitre 040 (opérations ordre de transfert entre sections)
- Le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

**Opérations d'Ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 110 378,58 €**

Ce chapitre concerne les écritures relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles pour 89 711,48 € et celles relatives aux écritures de cession des biens 20 667,10 €.

La contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses ordre de fonctionnement au chapitre 042.

**Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 1 742 900,52 €**

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux droits remboursement de la TVA Enedis.

La même somme est inscrite en dépenses ordre d'investissement au chapitre 041.

**La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de -5 362 534,43 €  
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2021 de -16 223 264,77 €  
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à -21 585 799,20 €**

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de **16 246 072,25 €** en dépenses et de **18 662 072,45 €** en recettes (**solde positif de 2 415 601,20 €**).

Le résultat global s'élève donc à **-19 170 198,00 €**.

Considérant que les résultats définitifs du Compte administratif 2022 et du Compte de gestion 2022 sont en parfaite concordance ;

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, soit **19 170 198,00 €**, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (**-21 585 799,20 €**) augmenté du solde positif des restes à réaliser (**+2 415 601,20 €**) ;

Considérant qu'il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir quelques instants et que la séance est présidée par Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente déléguée aux Finances.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

**Le Comité syndical :**

**ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal ;

**AFFECTE** une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, soit **19 170 198,00 €**, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (**-21 585 799,20 €**), augmenté du solde positif des restes à réaliser (**+2 415 601,20 €**).

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 48 (131 voix)

Contre : 0

Abstention : 1 (1 voix)

(Le Président ne participe pas au vote, sa voix ainsi que son pouvoir sont donc décomptés)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*